

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 19 juin 2006 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

**R 169-2006**

**Inscriptions au Club de patinage artistique Vir-o-Vent pour la saison 2006/2007**

Attendu que le Club de patin artistique Vir-o-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2006/2007 à 130 \$;

Attendu que la municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2006/2007, lesquels sont évalués à 356 \$ (calcul en fonction des heures de glace (60 à 160 \$) et des inscriptions (27) de la saison 2005/2006);

Attendu que le Club de patin artistique Vir-o-Vent souhaite voir augmenter son nombre d'inscriptions pour la prochaine saison et qu'il y a lieu de favoriser l'inscription de jeunes de l'extérieur en offrant un prix concurrentiel;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité accepte les inscriptions au club de patin artistique Vir-o-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues:

a) **Jeunes de Crabtree**

Frais d'inscription	130 \$
Frais de glace	0

b) **Jeunes de l'extérieur**

Frais d'inscription	130 \$
Frais de glace	<u>120 \$</u>

**TOTAL**

**250 \$**

3. Qu'à la fin de la période d'inscription la somme de 130 \$ pour chaque jeune inscrit, soit retournée au Club de patin artistique Vir-O-Vent.

**ADOPTÉ**

**R 170-2006**

**Embauche de la coordonnatrice et des animatrices pour le camp de jour**

Attendu qu'il y a lieu de faire l'embauche de la coordonnatrice et des animatrices pour le camp de jour de cet été;

Attendu qu'il y a lieu de fixer les taux horaires du personnel embauché;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour:

Animatrices volantes:	Geneviève Blais Sarah Renaud-Lépine
Animatrices (groupe 6 ans)	Annie-Claude St-Jean Audrey Desrochers
Animatrices (groupe 7-9 ans)	Noémie Cormier Christine Courcy-Homerstone
Animatrices (groupe 10-12 ans)	Valérie Montpetit
Sauveteur et Animateur aquatique	Laurence Tétreault
Coordonnatrice	Ariane Forest-Dubuc

Que les taux horaires suivants soient fixés:

- Coordonnatrice: 12.00 \$ / heure
- Sauveteur et animateur aquatique 9.50 \$ / heure
- Animatrice 8.50 \$ / heure

**ADOPTÉ**

**R 171-2006**

**Activité de l'Association Québec/France**

Attendu qu'un groupe de 26 cyclistes français sillonneront la région de Lanaudière du 6 au 15 juillet prochain et traverseront la plupart des municipalités jumelées avec une commune de France;

Attendu que cette semaine se terminera par l'organisation d'un souper champêtre soulignant la Fête des Français le 14 juillet 2006;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 40 \$ chacun pour le souper champêtre de l'Association Québec/France organisé le 14 juillet prochain, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

**R 172-2006**

**Journée de soccer**

Attendu que monsieur Luc Lemay du Club de soccer de Saint-Paul organise une journée de soccer le 5 août prochain et que cette journée se tient sur les terrains de Crabtree;

Attendu que monsieur Lemay veut animer cette journée en y installant des jeux gonflables;

Attendu que monsieur Lemay souhaite que les municipalités de Crabtree et de Saint-Paul commanditent l'événement en accordant un montant pour la location des jeux gonflables;

Attendu que monsieur Lemay s'adresse aux municipalité de Saint-Paul et de Crabtree puisque le club de soccer est celui de Saint-Paul et que l'événement se tiendra sur les terrains de Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité de Crabtree accepte de commanditer cet événement en versant un montant pour la location des jeux gonflables, lequel montant sera égal à celui de la municipalité de Saint-Paul mais n'excédant pas 700 \$.

**ADOPTÉ**

**R 173-2006**

**Taux de location de l'aréna pour la saison 2006/2007**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de fixer les taux de location de l'aréna pour la saison 2005-2006 ainsi:

• Hockey-mineur	160.00\$ l'heure
• Patin artistique	160.00\$ l'heure
• École de Crabtree	Gratuit
• Écoles extérieures	107.50\$ l'heure
• Heures de jour (semaine)	115.00\$ l'heure
• Heures de début de semaine (lundi - mardi - mercredi après 22H00)	115.00\$ l'heure
• Location d'adultes	160.00\$ l'heure
• Location d'une case	155 \$ pour la saison
• Location case hockey-mineur	315 \$ pour la saison
• Sport/étude	80.00\$ l'heure

**ADOPTÉ**

**R 174-2006**

**Demande de commandite du Club de l'Âge d'or**

Attendu que lors des jeux régionaux de la FADOQ, des équipes de la municipalité de Crabtree se sont distinguées pour participer aux compétitions provinciales qui auront lieu à Québec les 13 et 14 septembre prochain;

Attendu que dix (10) représentants de Crabtree participeront aux compétitions provinciales aux quilles (5), à la pétanque (3) et au golf (2);

Attendu que le Club de l'Âge d'or souhaite une commandite de la municipalité pour minimiser les coûts que les représentants doivent assumer pour participer aux compétitions provinciales;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu d'accorder un montant de 20 \$ par participant pour un total de 200 \$ pour les dix (10) représentants de Crabtree qui se déplaceront aux jeux provinciaux qui se tiendront à Québec les 13 et 14 septembre 2006.

**ADOPTÉ**

**R 175-2006**

**Offre de services professionnels de LBHA et Associés pour l'analyse d'un futur site de neiges usées**

Attendu que la municipalité se propose d'aménager un nouveau site de neiges usées sur une partie du lot P 475-3;

Attendu que la compagnie Papiers Scott Ltée nous a manifesté son intention de participer à ce projet dans une lettre datée du 10 janvier 2006;

Attendu que nous attendons le 12 juillet prochain, la visite de monsieur Luc Champagne du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs, qui nous fera savoir si le site choisi correspond aux normes du ministère;

Attendu que si le site choisi correspond aux normes du ministère, il y aura lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour préparer un projet préliminaire comprenant un relevé topographique du terrain et localisation des points de rejet potentiels, préparation des plans préliminaires et d'une estimation budgétaire du projet;

Attendu l'offre de services professionnels déposée par la firme LBHA et Associés en date du 16 juin 2006;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De retenir les services de la firme LBHA et Associés pour effectuer une étude préliminaire d'aménagement d'un site de neiges usées sur une partie du lot P 475-3, au prix de 4 500 \$ (taxes en sus) le tout, selon l'offre de services déposée en date du 16 juin 2006 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et conditionnellement à ce que la visite du représentant du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs, démontre que le site choisi est envisageable pour y implanter un site de neiges usées.
3. Qu'à la suite du dépôt de cette analyse préliminaire, si les résultats sont concluants, une rencontre soit organisée pour établir un calendrier des travaux à réaliser et ce, avec Papiers Scott, afin de déterminer les modalités d'un éventuel partenariat.

#### **ADOPTÉ**

**176-2006**

#### **Avis de motion - modification au règlement 98-026 concernant les chiens errants**

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il présentera, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 98-026 concernant les chiens errants.

**R 177-2006**

#### **Conditions d'embauche de Francine Desrosiers pour la période estivale**

Attendu que madame Francine Desrosiers est à l'emploi de la municipalité à titre de brigadière scolaire durant l'année scolaire;

Attendu que madame Desrosiers reçoit 125 \$ par semaine pour sa tâche de brigadière;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger sa période d'embauche durant la saison estivale pour permettre l'embellissement des édifices municipaux, des espaces verts et de certains parcs;

Attendu que l'expérience de l'an passé a démontré que les heures travaillées à l'intérieur d'une semaine durant l'été (15 heures), sont plus nombreuses que durant l'année scolaire (10 heures);

Attendu qu'il y a lieu de modifier le salaire hebdomadaire de madame Desrosiers, à partir du moment où le calendrier scolaire se termine, jusqu'à la reprise des classes en septembre, afin qu'elle puisse s'acquitter des tâches d'embellissement;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que le salaire hebdomadaire de madame Francine Desrosiers soit fixé à 200 \$ par semaine pour la période estivale, soit entre la fin des classes et la rentrée scolaire.

**ADOPTÉ**

**R 178-2006**

**Invitation aux Fêtes Gourmandes de Saint-Jacques**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets à 115 \$ chacun pour participer à l'ouverture officielle des Fêtes Gourmandes de Saint-Jacques qui se tiendra le 18 août prochain, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

**R 179-2006**

**Représentants de l'employeur sur le comité de santé et sécurité au travail**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'informer le syndicat des employés municipaux de Crabtree que les représentants de l'employeur sur le comité de santé et sécurité au travail sont dorénavant:

- Mario Lasalle
- Christian Gravel

**ADOPTÉ**

R 180-2006

Avis du comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Raymonde Ricard

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de madame Raymonde Ricard, pour l'immeuble ayant comme adresse civique 86, 13<sup>e</sup> rue, lequel immeuble est situé dans la zone Cb-1;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 23 mai 2006, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à madame Raymonde Ricard, laquelle aura pour effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) de 6' X 8' à la place de la remise actuelle qui mesure plus ou moins 5' X 6,5' et qui est implantée sur les marges zéro.

**ADOPTÉ**

R 181-2006

Avis du comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Sébastien Beauséjour

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Beauséjour, pour l'immeuble ayant comme adresse civique 194, 12<sup>ième</sup> rue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-5;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 23 mai 2006, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Beauséjour, laquelle aurait eu pour effet d'autoriser un empiètement d'environ 3,78 mètres d'une piscine creusée dans la marge latérale donnant sur rue, ce qui aurait représenté 63% d'empiètement.

**ADOPTÉ**

R 182-2006

Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du 19 juin 2006 au montant de 111 895.24 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est levée à 21:24 heures.

---

Denis Laporte, maire

---

Sylvie Malo sec-trés